

Depuis la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique, les organisations syndicales ne sont plus destinataires des résultats. Nous ne pouvons donc plus rien vérifier. Nous ne pouvons pas non plus donner d'informations aux collègues concernant les différents barèmes. Voici tout de même les quelques informations que nous avons pu récupérer :

Pour le 93 :

- Il y avait 2 239 candidats à la sortie du département (c'est le nombre le plus élevé)
- Il y a **310 sortants** (là aussi c'est le nombre le plus élevé). Cela représente **13,84%** de satisfaction.
- Le barème du dernier sortant, sur le site du ministère, est de 441 (phase de mutation), or nous savons, qu'en phase de permutation, un collègue a obtenu le 95 avec un barème de 297.
- Il y avait 40 candidats à l'entrée dans le département, 36 ont obtenu satisfaction

Les données du ministère sont incomplètes et ne permettent pas de faire un bilan précis.

Nationalement :

Les départements les plus demandés sont :

- 44 LOIRE-ATLANTIQUE avec 1 307 demandes d'entrée
- 33 GIRONDE avec 1 280 demandes d'entrée
- 56 MORBIHAN avec 1 210 demandes d'entrée
- 34 HERAULT avec 1 043 demandes d'entrée
- 35 ILLE-ET-VILAINE avec 1 016 demandes d'entrée

Les départements pour lesquels le barème d'entrée est le plus élevé sont :

- 64 PYRENEES-ATLANTIQUES avec 1 332
- 05 HAUTES-ALPES avec 1 268
- 50 MANCHE avec 1 022

Les départements qui laissent sortir le plus de collègues sont :

- Le 93 avec 310 sortants
- Le 92 avec 179 sortants
- Le 94 avec 161 sortants
- Le 78 avec 155 sortants

Les départements qui accueillent le plus sont :

- La Gironde avec 165 entrants
- La Haute-Garonne avec 139 entrants
- Le Rhône avec 129 entrants
- Les Bouches du Rhône avec 118 entrants
- La Seine et Marne avec 107 entrants

Toutes les infos à ce lien : <https://www.education.gouv.fr/cartes-des-resultats-des-mouvements-interdepartemental-et-interacademique-donnees-generales-274397>